

Appel à candidature à un poste de Technicien Forestier en contrat d'apprentissage H/F

Centre National de la Propriété Forestière

Grand Est

<u>Intitulé du poste</u> :	Technicien Forestier en contrat d'apprentissage (H/F)
<u>Type de contrat</u> :	Contrat en apprentissage de droit privé d'une durée de 2 ans .
<u>Rémunération</u> :	Rémunération selon le barème réglementaire en fonction de l'âge et la progression dans la formation : de 27% à 100% du SMIC mensuel brut.
<u>Résidence administrative</u> :	Nancy (54)
<u>Prise de poste prévue</u> :	2 septembre 2024

Présentation du CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPf) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23% du territoire. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment, accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.

L'organisation du CNPF est la suivante :

- Un échelon national, la Direction générale ;
- Un niveau régional avec 10 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ;
- Un service dédié au Label Bas carbone (C+FOR Forêt et Carbone).

La région Grand Est est l'une des plus boisées de France avec un taux de boisement de 33 % et est marquée par une nette prédominance de Hêtres et de Chênes. 42% de la surface régionale appartient à plus de 370 000 propriétaires forestiers.

La délégation Grand Est est composée de 50 personnels techniques et administratifs au service des propriétaires forestiers.



Description du poste

Dans le cadre de la dynamisation de la gestion forestière durable des forêts privées de Meurthe-et-Moselle, l'apprenti technicien forestier devra réaliser les études préalables et l'animation en vue de l'élaboration d'un document de gestion durable (DGD) concerté sur un massif forestier d'une centaine d'hectares regroupant environ 40 propriétaires. Plusieurs missions ont d'ores et déjà été identifiées :

- Etablir un diagnostic sylvicole complet d'un massif forestier (inventaire typologique, IBP, structure du foncier, etc.),
- Cartographier l'ensemble du projet,
- Analyser la desserte forestière du massif et des aménagements connexes en lien avec les forêts publiques limitrophe et proposition d'amélioration en lien avec les enjeux de Défenses des Forêts Contre les Incendies (DFCI),
- En lien avec les deux actions précédentes, mener une réflexion sur les itinéraires sylvicoles groupés,
- Mettre en place des actions de sensibilisation et de vulgarisation auprès des propriétaires forestiers privés afin d'établir, en collaboration avec un gestionnaire forestier professionnel, un Plan Simple de Gestion (PSG) concerté.

Déplacements à prévoir essentiellement sur l'ensemble du département de la Meurthe-et-Moselle.

L'apprenti sera encadré par l'ingénieure responsable du département et le technicien de secteur en charge de l'agrément des Documents de Gestion Durable.

Profil recherché

Formation – expériences

- **Préparation du BTSA option Gestion Forestière,**
- **Permis B valide obligatoire.**

Compétences et qualités requises

- Capacités d'analyses, de synthèse et rédactionnelles ;
- Aisance à l'orthographe nécessaire ;
- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Sens du contact et du travail d'équipe ;
- Maîtrise des logiciels informatiques courants ;
- Aptitude physique au travail de terrain.

Dispositions internes

- 35 heures / semaine sur 5 jours ;
- 25 jours de congés annuels (au prorata selon la présence et la quotité de travail) ;
- Activité télétravaillable au bout d'un an de service, nombre de jours selon le métier exercé (hors dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire, grève des transports...) ;
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 9€ pris en charge à 60% par l'employeur ;
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de 75% ;
- Participation employeur mutuelle à hauteur de 15€ par mois.

Personnes à contacter

- Hervé RICHARD, Directeur par intérim : 06 73 98 90 23- herve.richard@cnpf.fr
- Laurie MULLER, Ingénieure : 06.89.87.02.88- laurie.muller@cnpf.fr
- Jean-François FREUND, Technicien : 06.71.57.65.37- jf.freund@cnpf.fr



www.cnpf.fr





Dépôt de candidature

Envoyer pour réception effective avant **le vendredi 17 mai 2024** dernier délai un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ciblée sur le profil du poste,
- un curriculum vitae détaillé précisant en particulier les études, diplômes, qualifications et expériences professionnelles
- les copies des diplômes ainsi que les attestations des titres et activités professionnelles cités dans le CV.

Par mail ou par courrier à :

Monsieur Hervé RICHARD, Directeur par intérim du CNPF GRAND EST

41 avenue du Général de Gaulle

57050 LE BAN SAINT MARTIN

grandest@cnpf.fr

Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une Commission de sélection qui se tiendra **le mardi 28 mai 2024** dans les locaux du CNPF à Nancy (54).



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

[**www.cnpf.fr**](http://www.cnpf.fr)

